

# TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS SOUMIS A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 JUIN 2026

## ORDRE DU JOUR

- ▲ Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- ▲ Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- ▲ Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- ▲ Quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes ;
- ▲ Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- ▲ Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 et suivants de la loi n°17-95 sur les sociétés anonymes ;
- ▲ Approbation des conventions réglementées ;
- ▲ Fixation d'une somme annuelle à allouer aux membres du Conseil d'Administration à titre de jetons de présence ;
- ▲ Renouvellement des mandats des administrateurs ;
- ▲ Constatation de la fin de mandat du Co-commissaire aux comptes PwC Maroc ;
- ▲ Nomination d'un nouveau Co-Commissaire aux Comptes ;
- ▲ Questions diverses ;
- ▲ Pouvoirs en vue des formalités.

## PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration, et du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve :

- Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces documents ou résumées dans ces rapports, se soldant par un bénéfice net de 1.175.317.264,72 Dirhams ;
- Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant ressortir un Résultat Net Part du Groupe de l'exercice de 1.341.942 KMAD.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice. Elle donne en outre quitus aux commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission durant l'exercice écoulé.

## DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net de 1.175.317.264,72 Dirhams de l'exercice clos le 31 décembre 2025 comme suit :

	(Dirhams)
Bénéfice net comptable de l'exercice	1.175.317.264,72
A titre de dotation en réserve légale	-58.765.863,24
Report à nouveau bénéficiaire	985.133.757,26
Bénéfice distribuable	2.101.685.158,74
A titre de dividendes aux Actionnaires	720.000.000,00
Nouveau report à nouveau	1.381.685.158,74

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe en conséquence le dividende ordinaire par action à 12 dirhams au titre de l'exercice 2025. Ce dividende sera mis en paiement à compter du 15 juillet 2026.

### **TROISIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions visées à l'article 56 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, approuve les conclusions dudit rapport et approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

### **QUATRIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 1.140.000,00 Dirhams la somme annuelle brute à allouer aux membres du Conseil d'administration à titre de jetons de présence pour l'année 2026. L'Assemblée Générale laisse au Conseil d'Administration le soin de répartir cette somme entre ses membres dans les proportions qu'il jugera convenables.

### **CINQUIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale constate l'arrivée à terme, à l'issue de la présente Assemblée, des mandats d'administrateurs de Messieurs M'hammed KABBAJ, Hamza KABBAJ, Mohamed Ali KABBAJ, de Mesdames Myriam KABBAJ et Jihane KABBAJ, et de la société AKMH INVEST représentée par son représentant permanent, Monsieur Mohammed KABBAJ.

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs ci-dessus pour une période de six (6) années, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.

### **SIXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale constate l'expiration du mandat du Co-commissaire aux comptes PwC Maroc à l'issue de la présente Assemblée, et décide la nomination en tant que nouveau Co-commissaire aux comptes du cabinet BAKER TILLY MAJER AUDIT, pour une période de trois (3) exercices, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

### **SEPTIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour faire toutes déclarations et remplir toutes formalités nécessaires.